



Luxembourg, le 16 avril 2012

Le Ministre de la Santé,

Vu la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides et ses règlements d'exécution ;

Vu l'autorisation du 02/12/2011, portant autorisation de mise sur le marché du produit biocide dénommé «**Frap Block**»; N° d'autorisation: **A0/146/11/L**.

Vu la demande présentée le 21/02/2012 par

LIPHATECH S.A.S.

BONNEL BP 3

F-47480 PONT DU CASSE

France

en vue de modifier l'autorisation de mise sur le marché N° A0/146/11/L pour le produit biocide dénommé «Frap Block» ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Conformément au dossier produit à l'appui de la demande, l'autorisation du produit biocide «Frap Block» (N° A0/146/11/L) est modifiée comme suit :

Avec effet au 16/04/2012

le nom commercial « Frap Block » est remplacé par « Frap Blok».

Le dossier fait partie intégrante de l'autorisation.

Art. 2 – Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché est le destinataire de la présente décision.

Le Ministre de la Santé

Mars Di Bartolomeo

DIRECTION DE LA SANTÉ DIVISION DE LA PHARMACIE ET DES MÉDICAMENTS
Réf. :
Entrée: 24/2/2012
Sortie:

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
Direction de la Santé
Division de la Pharmacie et des Médicaments
A l'attention de Jeff Zigrand
Allée Marconi – Villa Louvigny
2120 Luxembourg

Pont du Casse, 21 Février 2012.

OBJET: Demandes de changement de nom commercial

Ref: MB/MBe/LT/120213

Monsieur,

Pour des raisons commerciales et marketing, nous souhaiterions modifier le nom commercial de nos produits rodenticides «Frap Block» (autorisation n°A0/146/11/L) et «Frap Wheat Tech» (autorisation n°A0/153/11/L).

Ainsi nous souhaiterions que :

- Le nouveau nom de «Frap Block» soit «**FRAP BLOK**»
- Le nouveau nom de «Frap Wheat Tech» soit «**TARGET WHEAT TECH**»

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et nous restons à votre entière disposition si vous souhaitez de plus amples renseignements sur ces demandes.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

P/b 

Mikaëline BILLERET
Responsable Réglementaire
Phone: +33 553 698 190
Fax: +33 553 479501
Mail: billeretm@desangosse.com

Subject: RE: Ref MB/MBE/LT/120213: changement de nom commercial
From: BILLERET MIKAELINE <billeretm@DESANGOSSE.com>
Date: Thu, 12 Apr 2012 11:30:16 +0200
To: 'Biocid' <Biocid@ms.etat.lu>

Bonjour,

Suite à votre message ci-dessous nous désirons appliquer ces changements dès maintenant et ceci pour les 2 produits.
Avec toutes mes excuses pour le délais dans notre réponse,

Bien cordialement,

MIKAELINE BILLERET

-----Message d'origine-----

De : Biocid [mailto:Biocid@ms.etat.lu]
Envoyé : mardi 13 mars 2012 10:48
À : BILLERET MIKAELINE
Objet : Ref MB/MBE/LT/120213: changement de nom commercial

Bonjour,

Concernant la susdite demande, pouvez-vous s.v.p. préciser à partir de quel moment les changement seront applicables?

(Frap Block => Frap Blok
et
Frap Wheat tech => Target Wheat Tech)

Merci.

Bien à vous,

Jeff Zigrand

--

DIRECTION DE LA SANTE
Division de la Pharmacie et des Médicaments

- BIOCIDES -

Villa Louvigny - Allée Marconi
L- 2120 Luxembourg

Jeff ZIGRAND

Téléphone: +352 24 78 55 92/96
Télécopie: +352 24 79 56 15

The information contained in this email can be confidential or be protected by laws in force. This information is for the attention of the recipients only. Unless observing the conditions of the law of August 2, 2002, the receiver of this email cannot communicate the possible personal data to a third party. If you are not the addressee, nor one of the recipients placed in copy, the disclosure, copy, diffusion or any other use of this email is prohibited and can be illegal.
In this case, you shall inform the sender immediately and destroy this email. The sender of the email endorses the entire responsibility for purely private contents, not in relation to the functions that this person exerts at the Ministère - Direction de la Santé.
